



EC/NL/SS

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

STATIONNEMENT

RUE MARAT (V.C.)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que dans le cadre de « V'là les fêtes à Ivry », la Direction de la Communication organise un spectacle Place Parmentier le dimanche 11 décembre 2022 de 18 heures 30 à 19 heures 30,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans la rue Marat nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Marat le 11 décembre 2022 de 12 heures à 20 heures :**

- **Neutralisation de deux places de stationnement au droit du n°86**, pour y installer les véhicules techniques.

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité du Service Maintenance Travaux de Voirie de la Direction des Espaces publics de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déferées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Direction de la Communication – Ville d'Ivry-sur-Seine.

FAIT EN MAIRIE, LE 01 DEC. 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueur
Adjoint au Maire

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 02 DEC. 2022



Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon